

**Arrêté du 4 octobre 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC1324777A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Paris ;

Vu les arrêtés du 28 février et du 21 juillet 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Paris ;

Vu les arrêtés du 11 janvier et du 10 avril 2013 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Paris ;

Vu les propositions du ministre de l'économie et des finances, en date du 20 août 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, en date du 13 septembre 2013 ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, en date du 17 septembre 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Paris et du procureur général près ladite cour, en date du 27 septembre et du 2 octobre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Paris :

En qualité de président

M. François FRANCHI, président de chambre à ladite cour, titulaire.

M. Claude TERREAUX, conseiller à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Jean-Marc DUNOYER de SEGONZAC, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, titulaire.

M. Philippe GRENIER, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Bruno DONDERO, professeur de droit privé à l'université Paris I, Panthéon-Sorbonne, titulaire.

M. David ROBINE, professeur de droit privé à l'université Paris X, Nanterre, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Jean-Christophe HULLIN, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, titulaire.

M. Denis MUGNIER, juge au tribunal de commerce de Paris, titulaire.

M. Jehan-Eric CHAPUIS, juge au tribunal de commerce de Paris, suppléant.

Mme Isabelle ROHART-MESSAGER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, suppléante.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Michel COLIN, directeur départemental des finances publiques de Seine-Saint-Denis, titulaire.

M. Thierry LOUTON, responsable du pôle « Gestion publique » à la direction départementale des finances publiques de Seine-Saint-Denis, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Jean-Fabrice CAUCHY, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, titulaire.

M. Frédéric GOUVET, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, suppléant.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 4 octobre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN